

19 JUIN 1984

2243 /15.04

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts  
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Conformément au programme prioritaire de cette année déclarée par le Chef de l'Etat "Année des Cultures Vivrières" et suite à la décision gouvernementale de mettre en valeur tous les marais aménageables pour faire face à la sécheresse qui sévit actuellement dans tout le Pays, les Centres de Formation des Jeunes dépendant de mon Département ont entrepris l'aménagement des marais qui leur sont concédés.

Néanmoins une partie du matériel agricole nécessaire à leur exploitation fait défaut à ces Centres.

Aussi ai-je l'honneur de solliciter votre concours pour que vous mettiez du matériel d'arrosage à la disposition des centres de Rwabuye, de Cyangugu, de Gaculiro, de Mayange, de Nyabisindu, de Mpanda et de Gati, en raison de vingt arrosoirs par centre.

Une réponse à votre prompt convenance m'obligerait.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
K I G A L I.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

NDINDIYIMANA Augustin

Major GEN.



1950

222

Minister of Finance  
Hon. J. G. Bennett

1950

Minister of Finance

Government of Canada  
Department of Finance  
Ottawa, Ontario  
Dear Sir:  
Reference is made to your letter of the 15th inst. regarding the proposed amendments to the Income Tax Act, 1950, and the proposed amendments to the Income Tax Regulations, 1950, which are being considered by the Department.

The Department is currently reviewing the proposed amendments and will advise you of the results of its review as soon as possible. In the meantime, you are requested to continue to advise the Department of any developments which may affect the proposed amendments.

Very truly yours,  
The Minister of Finance

The Minister of Finance

*[Handwritten signature]*  
The Minister of Finance



cc: Mr. [Name] [Name] [Name]  
[Name] [Name] [Name]

19 JUIN 1984

2243 /15.04

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et des Forêts  
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Conformément au programme prioritaire de cette année déclarée par le Chef de l'Etat "Année des Cultures Vivrières" et suite à la décision gouvernementale de mettre en valeur tous les marais aménageables pour faire face à la sécheresse qui sévit actuellement dans tout le Pays, les Centres de Formation des Jeunes dépendant de mon Département ont entrepris l'aménagement des marais qui leur sont concédés.

Néanmoins une partie du matériel agricole nécessaire à leur exploitation fait défaut à ces Centres.

Aussi ai-je l'honneur de solliciter votre concours pour que vous mettiez du matériel d'arrosage à la disposition des centres de Rwabuye, de Cyangugu, de Gaculiro, de Mayange, de Nyabisindu, de Mpanda et de Gati, en raison de vingt arrosoirs par centre.

Une réponse à votre prompte convenance m'obligerait.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
K I G A L I.



12/10/52  
22/22

Le Directeur de l'Institut  
de la Santé Publique

Annexe I

Annexe I de l'arrêté

Le présent arrêté a pour objet de prescrire les conditions de réalisation des opérations de vaccination contre la poliomyélite. Les opérations de vaccination doivent être effectuées par le personnel de l'Institut de la Santé Publique ou par le personnel des centres de vaccination agréés par l'Institut de la Santé Publique. Les opérations de vaccination doivent être effectuées dans les conditions de sécurité et d'hygiène prescrites par l'Institut de la Santé Publique.

Les opérations de vaccination doivent être effectuées dans les conditions de sécurité et d'hygiène prescrites par l'Institut de la Santé Publique. Les opérations de vaccination doivent être effectuées dans les conditions de sécurité et d'hygiène prescrites par l'Institut de la Santé Publique.

Les opérations de vaccination

doivent être effectuées

Le Directeur de l'Institut

*[Handwritten signature]*

Le Directeur de l'Institut

